

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 466

27 mars 2007

SOMMAIRE

Activ by Bamberg Sàrl	22365	Latin American Nautilus S.A.	22346
Adjutoris Conseil	22327	Les Vérandas 4 Saisons de Lux.E SA	22364
Admiral Institutional 1 S. à r.l.	22368	Lux-Croissance Advisory S.A. Holding ...	22366
Amstram Invest S.A.	22354	Lux-Equity Advisory S.A. Holding	22326
Apolon S.A.	22336	Neodex Holding S.A.	22353
Arendt & Schackmann S.A.	22352	Nigrina Finance S.A.	22352
Asia Eateries Investments Sàrl	22354	Nigrina Finance S.A.	22353
Aurore Development S.A.	22368	Nigrina Finance S.A.	22347
Banorabe Holding S.A.	22366	OCM Luxembourg EPOF Herkules Hol-	
Carla S.à r.l.	22367	dings S.à r.l.	22333
Cerix Holding S.A.	22353	Polifin S.A.	22325
Clear Sky	22365	Polifin S.A.	22342
Cobalt Waterline S.à r.l.	22327	Polifin S.A.	22347
Compagnie d'Investissement Interpublici-		Samarex Holding S.A.	22346
té	22322	Santana Holding S.A.	22348
Constructions Métalliques Arendt SA	22352	Saturnus A.G.	22324
Coqueline S.A.	22342	Sigma Tau International S.A.	22368
Edicom S.A.	22346	Société de Réassurance de la Banque BNP	
e-motion S.à r.l.	22325	Paribas	22339
Exclusiv-Shop Juttel S.à r.l.	22348	Société de Transactions Immobilières Lu-	
Fita Investments S.à r.l.	22326	xembourg S.A.	22368
Gadolex Holding S.A.	22354	Sofinter S.A.	22339
GFI Benelux	22353	Steeple Asset Holding S.A.	22336
Graphic-Press S.à r.l.	22347	Strongwind Investments S.à r.l.	22325
Hillsborough S.à r.l.	22348	Terbex Holding S.A.	22367
Jakel Enterprises S.à r.l.	22346	Terciel S.A.	22367
KSIN Luxembourg I, S.à r.l.	22365	Vidovest Holding S.A.	22367

Compagnie d'Investissement Interpublicité, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 83.438.

In the year two thousand six, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme holding COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT INTERPUBLICITE, having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the R.C.S. Luxembourg Number B 83438,

incorporated by a deed of the undersigned notary on August 8, 2001, published in the Memorial C, des Sociétés et Associations, number 137 of January 25, 2002.

The extraordinary general meeting is opened at 9.30 a.m. by Mrs. Martine Kapp, employée privée, residing professionally in Luxembourg, acting as Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Christine Herman, employée privée, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Diane Wunsch, employée privée, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital by transforming into share capital an amount of EUR 34,000,000.- (thirty-four million Euros) out of undistributed profits, in order to raise it from EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) to EUR 34,031,000.- (thirty-four million thirty-one thousand Euros) by the issuance of 340,000 (three hundred forty thousand) new shares with no par value and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

2. Attribution of the 340,000 new shares to the shareholders in proportion to their present holdings.

3. Amendment of article five of the by-laws, which henceforth will read as follows:

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-four million thirty-one thousand euros (EUR 34,031,000.-) divided into three hundred forty thousand three hundred ten (340,310) shares with no par value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribed the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance -list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the subscribed capital by an amount of EUR 34,000,000.- (thirty-four million Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) to EUR 34,031,000.- (thirty-four million thirty-one thousand Euros) by transforming into share capital an amount of EUR 34,000,000.- out of undistributed profits, by the issuance of 340,000 (three hundred forty thousand) new shares with no par value, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

The existence of the undistributed profits has been proved to the general meeting, which accepts it and to the undersigned notary who certifies it, on the basis of the balance sheet as of 31st December 2005, and of a certificate issued by the board of directors on the 20th of December 2006 which confirms that the current results of the company are sufficient in order to transfer an amount of EUR 34,000,000.- to the share capital.

These documents shall remain attached to the present deed after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to attribute the three hundred forty thousand (340,000) new shares to the existing shareholders in proportion to their present holdings.

Third resolution

As a result of the above taken resolutions, the extraordinary general meeting resolves to amend article 5 of the by-laws which henceforth will read as follows:

« **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-four million thirty-one thousand euros (EUR 34,031,000.-) divided into three hundred forty thousand three hundred ten (340,310) shares with no par value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribed the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 9.40 a.m.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding luxembourgeoise COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT INTERPUBLICITE, ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 83.438,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 08 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 137 du 25 janvier 2002.

La séance est ouverte neuf heures trente (9.30) sous la présidence de Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christine Herman, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Diane Wunsch, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social par transformation en capital social d'un montant de EUR 34.000.000,- (trente-quatre millions d'euros) à prélever sur les bénéfices non distribués, pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 34.031.000,- (trente-quatre millions trente et un mille euros) par la création de 340.000 (trois cent quarante mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Attribution des 340.000 actions nouvelles aux actionnaires existants en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent.

3. Modification de l'article cinq des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-quatre millions trente et un mille euros (EUR 34.031.000,-) représenté par trois cent quarante mille trois cent dix (340.310) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de EUR 34.000.000,- (trente-quatre millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 34.031.000,- (trente-quatre millions trente et un mille euros) par transformation en capital social d'un montant de EUR 34.000.000,-, prélevé sur les bénéfices non distribués, par la création de 340.000 (trois cent quarante mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'existence des bénéfices non distribués a été prouvée à l'assemblée générale, qui le reconnaît, et au notaire instrumentaire qui le constate, sur base du bilan arrêté au 31 décembre 2005 et d'un certificat émis par le conseil d'administration le 20 décembre 2006, attestant que les bénéfices courants sont toujours suffisants à l'augmentation de capital social d'un montant de EUR 34.000.000,-.

Ces pièces resteront annexées aux présentes après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'attribuer les trois cent quarante mille (340.000) actions nouvelles aux actionnaires existants en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-quatre millions trente et un mille euros (EUR 34.031.000,-) représenté par trois cent quarante mille trois cent dix (340.310) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures quarante (09.40).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Kapp, C. Herman, D. Wunsch, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2007, vol. 538, fol. 25, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 8 janvier 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007013337/213/154.

(070004634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Saturnus A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 48.117.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement en date du 22 décembre 2006 que:

- La démission d'ELPERS & CO, Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 11, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire de la société, a été acceptée.

- Le mandat du commissaire a été nommé en remplacement du commissaire démissionnaire. La société suivante a été nommée:

CD-SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 3, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg

Le mandat se terminera lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2011.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007020892/1458/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08094. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Strongwind Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 118.947.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession en date du 8 septembre 2006 que les 500 parts sociales détenues par la société EMPoint S.à r.l., ont été cédées à:

- JAROMI N.V., ayant son siège social à Kaya W.F.G. Mensing 14, Willemstad, Curaçao, Antilles Néerlandaises, enregistrée au registre de Commerce (Handelsregister) de Curaçao sous le numéro 82660.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STRONGWING INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007020913/1459/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07627. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

e-motion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5402 Assel, 2, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.834.

Hiermit kündige ich mit sofortiger Wirkung von meiner Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft E-MOTION S.à r.l.

Merzig, den 25. Januar 2007.

Heinz-Werner Kopp.

Référence de publication: 2007020915/1632/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09686. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Polifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 41.712.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022599/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07682. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Fita Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 118.274.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession en date du 11 décembre 2006 que les 500 parts sociales détenues par la société EMPoint S.à r.l. ont été cédées à:

- Mr. Heiner Kamps, résidant à Speditionstrasse 15, D-40221 Düsseldorf, Allemagne.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FITA INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007020914/1459/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07592. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Lux-Equity Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 41.262.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 décembre 2006

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 2005, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2007:

M. Jean-Claude Finck, président

M. Pit Hentgen, vice-président

M. Guy Rommes, vice-président

M. Marc Andre, administrateur

M. Michel Birel, administrateur

M. John Bour, administrateur

M. Gilbert Ernst, administrateur

M. Jean Habay, administrateur

M. Jean-Paul Kraus, administrateur

M. Guy Rosseljong, administrateur

M. Paul Waringo, administrateur

John Bour est domicilié: 48-50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

II. Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, Madame Doris Engel, a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Madame Doris Engel, pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2007.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Certifié sincère et conforme
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
Signatures

Référence de publication: 2007020987/1122/37.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04731. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Adjutoris Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 18, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 105.897.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 28 mars 2006 à 14h00

L'Assemblée décide le renouvellement des mandats des Administrateurs, Administrateur-Délégué et Réviseur d'entreprises pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale ordinaire de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 janvier 2007.

R. Paulet / G. L. de Guertechin
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007020918/817/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08032. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Cobalt Waterline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 123.830.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twelfth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) BALMORAL CAPITAL I LP, and

(2) BALMORAL CAPITAL A LP, both being limited partnerships, with principal place of business at Cassini House, 57-59 St James Street, London SW1A 1LD, and both acting by their general partner, BALMORAL PARTNERS LIMITED, a company incorporated under the laws of Guernsey with registered office at C/O SCHRODER ADMINISTRATIVE SERVICES (C.I.) LIMITED, P.O. Box 334, Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3UF

represented by Ms Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to proxies dated 8 December 2006; such proxies to be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company COBALT WATERLINE, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name COBALT WATERLINE S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, debentures as well as convertible notes or certificates.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may act as commandité and unlimited partner in corporate or other partnerships.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches in Luxembourg.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at thirty thousand Euros (30,000.- EUR) divided into one thousand two hundred (1,200) shares with a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law (in particular in the case of pledges), a transfer of shares to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the shareholders (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

Art. 11. The accounting year begins on 1st April of each year and ends on 31st March of the following year.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The operations of the Company shall, if the Company counts more than twenty-five (25) shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders with or without cause.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt within the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties and the notary, the appearing parties have subscribed to one thousand two hundred (1,200) shares and have paid up such amounts as mentioned below opposite their respective names:

Subscriber	Number of Aggregate Shares	Subscription Price (EUR)
BALMORAL CAPITAL I LP	795	19,875.-
BALMORAL CAPITAL A LP	405	10,125.-
Total	1,200	30,000.-

Evidence of the payment of the subscription price of thirty thousand Euros (EUR 30,000.-) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
2. The following persons are named managers (each with sole signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
 - Mrs Julie Harper, chartered accountant, born in Sheffield (United Kingdom) on 28th April 1968 residing at Flat 3, 121 Maze Hill, London SE10 8XQ;
 - Mr Bart Zech, lawyer, born at Putten (The Netherlands) on 5th September 1969 with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and

- Mr Joost Tulkens, lawyer, born at Someren (The Netherlands) on 26th April 1973 with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st March 2007.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

(1) BALMORAL CAPITAL I LP, et

(2) BALMORAL CAPITAL A LP, toutes deux des limited partnership, ayant leur principal établissement à Cassini House, 57-59 St. James Street, Londres SW1A 1LD, et toutes deux agissant par l'intermédiaire de leur general partner, BALMORAL PARTNERS LIMITED, une société constituée sous le droit de Guernsey ayant son siège social au C/O SCHRODER ADMINISTRATIVE SERVICES (C.I.) LIMITED, P.O. Box 334, Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3UF

ici représentée par Mademoiselle Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations datées du 8 décembre 2006 (ces procurations seront enregistrées avec le présent acte).

Les parties comparantes agissant ès-qualités ont demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée COBALT WATERLINE S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de COBALT WATERLINE S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut agir entant que commandité et associé à responsabilité illimitée dans des partnership sous forme sociétaire ou autre.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou les cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société

luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,-) divisé en mille deux cent (1.200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi (notamment en case de gages), les cessions de parts sociales entre vifs à des non associés sont soumises à l'agrément d'au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 12. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 membres, les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un commissaire aux comptes. Dans un tel cas le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale des membres. Un commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des membres avec ou sans motifs.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes et le notaire, celles-ci ont souscrit les actions et intégralement libéré les montants indiqués ci-après en face de leurs noms respectifs:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscri- ption (EUR)
BALMORAL CAPITAL I LP	795	19.875,-
BALMORAL CAPITAL A LP	405	10.125,-
Total	1.200	30.000,-

Preuve du paiement du prix de souscription de EUR 30.000,- a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 2.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (chacun avec pouvoir de signature individuel) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:
 - Mme Julie Harper, expert comptable, née à Sheffield (Royaume-Uni) le 28 avril 1968 demeurant au Flat 3, 121 Maze Hill, Londres SE10 8XQ;
 - M. Bart Zech, avocat, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre 1969 résidant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et
 - M. Joost Tulkens, avocat, né à Someren (Pays-Bas) le 26 avril 1973 résidant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 mars 2007.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: M. Esteves, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 décembre 2006, vol. 440, fol. 35, case 5. — Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007023335/242/314.

(070016726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

OCM Luxembourg EPOF Herkules Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 554.300,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.874.

In the year two thousand and six, on the first day of December, at 10.30 a.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM LUXEMBOURG EPOF HERKULES HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 118.874, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on August 24, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on September 20, 2006, number 1761 (the Company):

OCM LUXEMBOURG EPOF S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 116.601 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Mersch,
by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- represented by 500 shares, having a nominal value of EUR 25.- each, by an amount of EUR 541,800.-, so as to bring the share capital of the Company to EUR 554,300.- by way of the creation and issue of 21,672 new shares of the Company, with a par value of EUR 25.- each, in consideration for a payment in kind;

2. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 above;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the above changes;

4. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares in the share register of the Company.

- III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, by an amount of EUR 541,800.- (five hundred and forty-one thousand eight hundred euros), so as to bring the share capital of the Company to EUR 554,300.- (five hundred and fifty-four thousand three hundred euros), by way of the creation and issue of 21,672.- (twenty-one thousand six hundred and seventy-two euros) new shares of the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, in consideration for a payment in kind.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares that it subscribes for 21,672 (twenty-one thousand six hundred and seventy-two euros) new shares of the Company, in registered form, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each and fully pay them up by a contribution in kind consisting of loan receivables having an aggregate

value of EUR 541,801.75 (five hundred and forty-one thousand eight hundred and one euros seventy-five cents), held by the Sole Shareholder against the Company (the Contributed Assets).

The Contributed Assets have an aggregate fair market value of EUR 541,801.75 (five hundred and forty-one thousand eight hundred and one euros seventy-five cents), of which EUR 541,800.- (five hundred and forty-one thousand eight hundred euros) shall be allocated to the nominal share capital of the Company and EUR 1.75 (one euro seventy-five cents) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Proof by the Sole Shareholder of the value of the contribution has been given to the undersigned notary by a management certificate of the Company as of the date hereof. Such certificate after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Furthermore the Sole Shareholder declares that:

1. it is the owner of the Contributed Assets;
2. it has the power to dispose of the Contributed Assets;
3. none of the Contributed Assets are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on such Contributed Assets and none of such Contributed Assets are subject to any attachment;
4. there exist neither preemption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Assets be transferred to it;
5. the Contributed Assets are freely transferable; and
6. all formalities required in Luxembourg in relation to the contribution of the Contributed Assets to the share capital and share premium account of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed from the notary officiating in Luxembourg, documenting the said contribution in kind.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at five hundred fifty-four thousand three hundred Euros (EUR 554,300.-) represented by twenty-two thousand one hundred seventy-two (22,172) shares in registered form with nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each all subscribed and fully paid up.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 7,500.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the Bureau, said members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier décembre, à 10.30 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM LUXEMBOURG EPOF HERKULES HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.874, constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 20 septembre 2006, numéro 1761 (la Société):

OCM LUXEMBOURG EPOF S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.601 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Mersch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. l'Associé Unique détient toutes les actions dans le capital social de la Société;
- II. l'ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- représenté par 500 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune, d'un montant de EUR 541.800,- afin de porter le capital social de la Société à un montant de EUR 554.300,- par l'émission de 21.672 nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de EUR 25,- chacune, en contrepartie d'un paiement en nature;

2. Souscription et paiement de l'augmentation susmentionnée au point 1 ci-dessus,

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements mentionnés ci-dessus,

4. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et tout employé de FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, d'un montant de EUR 541.800,- (cinq cent quarante-et-un mille huit cents euros) afin de porter le capital social de la Société à un montant de EUR 554.300,- (cinq cent cinquante-quatre mille trois cents euros) par l'émission de 21.672 (vingt-et-un mille six cent soixante-douze) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un paiement en nature.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire 21.672 (vingt-et-un mille six cent soixante-douze) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et les libérer entièrement par un apport en nature de créances sur un prêt ayant une valeur totale de EUR 541.801,75 (cinq cent quarante-et-un mille huit cent et un euros soixante-quinze cents) détenues par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (les Apports).

Les Apports ont une valeur de marché totale de EUR 541.801,75 (cinq cent quarante-et-un mille huit cent et un euros soixante-quinze cents), dont EUR 541.800,- (cinq cent quarante-et-un mille huit cent euros) seront alloués au compte capital de la Société et EUR 1,75 (un euro soixante-quinze cents) seront alloués au compte prime d'émission de la Société.

La preuve de la valeur des Apports a été rapportée par l'Associé Unique au notaire instrumentant par un certificat des gérants de la Société à la date de ce jour. Le rapport desdits gérants, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des comparants, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur déclare également que:

1. il est le propriétaire de ses Apports;
2. il a le pouvoir de disposer de ses Apports;
3. aucun de ses Apports n'est grevé d'un gage ou d'un droit d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit d'acquérir tout gage ou usufruit sur lesdits Apports et aucun desdits Apports n'est assorti à une contrainte;
4. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel toute personne est en droit d'exiger que ses Apports lui soient cédés;
5. ses Apports sont librement transférables; et
6. toutes les formalités requises au Luxembourg en rapport avec ses Apports dans le capital social et le compte prime d'émission de la Société sous forme d'apport en nature ont été réalisées ou le seront dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié du notaire officiant au Luxembourg, documentant le dit apport en nature.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent cinquante-quatre mille trois cents euros (EUR 554.300,-) représenté par vingt-deux mille cent soixante-douze (22.172) parts sociales sous forme nominatives d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 7.500,-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 décembre 2006, vol. 440, fol. 10, case 6. — Reçu 5.418,02 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Mersch, le 14 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007023395/242/181.

(070016777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Steeple Asset Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 103.083.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 16 octobre 2006 à 10.00 heures au siège social de la Société

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale prend note de la démission de ses administrateurs Madame Pascale Nepper et Madame Marie-Josée Jähne et nomme en ses lieu et place:

- André Lutgen, Avocat à la Cour, né le 3 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à 47, val Ste Croix, L-1371 Luxembourg,

- Stéphane Lataste, Avocat à la Cour, né le 14 janvier 1965 à Laval, France, demeurant à 39, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg.

Leur mandat prend effet ce jour et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliaire

Référence de publication: 2007020916/651/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03162. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Apolon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.234.

In the year two thousand six, on the first of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of APOLON S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes trade register Luxembourg section B number 98234, incorporated by deed dated on 23 December 2003 published in the Memorial C number 176 of 12 February 2004.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Doris Marliani, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 31 (thirty one) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Relinquishment to the tax system instituted by the Luxembourg Law of 31s July 1929 on holding companies and adoption of the fiscal status of a commercial financing holding company («société de participations financières (Soparfi)»), by replacing article 4 of the articles of incorporation by the following text:

«The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.»

2) Subsequent amendment of the articles of incorporation.

3) Creation of two different categories of Directors named type A and type B Directors, amendment of the powers of signatures binding the Company and amendment of article 12 of the statutes.

4) Composition of the Board of Directors.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to relinquish to the tax system instituted by the Luxembourg Law of 31s July 1929 on holding companies and to adopt the fiscal status of a commercial financing holding company («société de participations financières (Soparfi)»), not governed by that law, but by the provisions related to commonly said «soparfi» companies.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 4 of the Articles of Incorporation establishing the purposes of the Company, to read as in the agenda of this meeting, and to cancel or amend any specific references to the Law of 31s July 1929.

Third resolution

The meeting decides to create two different categories of Directors names type A and type B.

Fourth resolution

The meeting decides to amend the article 12 of the articles of incorporation as follows:

«Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of a type A Director and a Type B Director or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.»

Fifth resolution

The board of directors is composed as follows:

Type A Director:

- Mr John Jones residing in Hove BN32WF, United Kingdom, N ° 1, Courtenay Lodge.

Type B Directors:

- Miss Bouchra Ackerthous, with professional address at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

- Mr Philippe Haquenne with professional address at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding APOLON S.A., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, R.C.S. Luxembourg section B numéro 98.234, constituée suivant acte reçu le 23 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 176 du 12 février 2004..

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Doris Marliani, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les trente et une (31) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article quatre des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

«La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

2) Modification afférente des statuts.

3) Création de deux catégories d'administrateurs, dénommés A et B, modification des pouvoirs de signature engageant la société et modification subséquente de l'article 12 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement «soparfi».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article quatre des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs, dénommés administrateurs de type A et administrateurs de type B.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances engagée par la signature conjointe d'un administrateur de type A et d'un administrateur de type B, ou par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil dans la limite de ses pouvoirs.

Dans ses relations courantes avec les administrations publiques, la société sera valablement représentée par un administrateur qui aura pouvoir pour engager la société.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide que le conseil d'administration sera composé comme suit:

Administrateur de type A:

- M. John Jones demeurant à Hove BN32WF, United Kingdom, N ° 1, Courtenay Lodge.

Administrateur de type B:

- Mlle Bouchra Ackerthous avec adresse professionnelle à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

- M. Philippe Haquenne avec adresse professionnelle à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Gibert, D. Marliani, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, vol. 156S, fol. 47, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007023382/211/146.

(070016798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Société de Réassurance de la Banque BNP Paribas, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 25.331.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2005

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée ratifie avec effet immédiat la cooptation de Monsieur Eric Martin, domicilié au 65, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Alain Bailly démissionnaire,

- L'Assemblée nomme comme Administrateur Monsieur Christian Sztajnkrzyer, domicilié au 36 bis, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris Ile, pour une durée de quatre ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007020919/4685/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03431. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Sofinter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 66.656.

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOFINTER S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 66.656, constituée sous forme de société à responsabilité limitée et sous la dénomination FIDUAIRE SOFINTER S.à r.l. (Société Fiduciaire Internationale) suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 18 décembre 1998, numéro 918, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 janvier 2005, publié au Mémorial C du 8 août 2005 numéro 791.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Sunnen, consultant PME, demeurant à Moutfort.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Stella Battista, conseil fiscal, demeurant à Aspelt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Carlo Lettal, conseil fiscal, demeurant à Grevenmacher.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées et paraphées par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Création de deux catégories d'actions A et B
- 2) Modification de l'article 6 des statuts
- 3) Modification de l'article 7 (2^{ème} alinéa) des statuts
- 4) Modification de l'article 8 des statuts.
- 5) Modification de l'article 11 des statuts
- 6) Modification de l'article 13 des statuts
- 7) Nomination de deux nouveaux administrateurs et répartition des administrateurs entre les catégories A et B.
- 8) Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité l'unique résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'actions, A et B:

Les actions de catégorie A qui appartiendront aux actionnaires actuels.

Les Actions de catégorie B qui appartiendront aux actionnaires futurs.

Dès lors qu'un actionnaire, détenteur d'actions de catégorie A, cède une action à une personne non détentrice d'actions de catégorie A, son action devra être immédiatement convertie en action de catégorie B.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à convertir toutes les actions existantes en actions de catégorie A et à procéder aux inscriptions dans le Registre des Actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de six membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Quatre membres du conseil d'administration seront nommés par les actionnaires de catégorie A et deux membres du conseil d'administration seront nommés par les actionnaires de catégorie B.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 (2^{ème} alinéa) des statuts comme suit:

«Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité des 5/6^{ème} de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre

moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts comme suit:

« **Art. 8.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des 5/6^{ième} des voix; à l'exception des opérations suivantes, qui sont prises à l'unanimité des voix, à savoir:

- les investissements financiers ou contrats dépassant une valeur de 10.000,- EUR
- les décisions relatives à la politique salariale et de recrutement d'une personne dont la rémunération annuelle brute dépasse 65.000,- EUR»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts comme suit:

« **Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs-délégués, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts comme suit:

« **Art. 13.** Les résolutions à l'ordre du jour d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire doivent être adoptées par un vote affirmatif de 5/6^{ième} des actions présentes ou représentées.»

Septième résolution

Par dérogation à l'article 6 des statuts, l'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs, à savoir:

Monsieur Thierry Fleming, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

L'assemblée décide de répartir les administrateurs entre deux catégories comme suit:

Catégorie A:

1.- Monsieur Paul Sunnen, consultant PME, né le 16 juillet 1960 à Luxembourg, demeurant à L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrang;

2.- Madame Stella Battista, conseil fiscal, née le 30 mars 1957 à Sammichele di Bari (Italie), demeurant à L-5712 Aspelt, 25, rue du Cimetière;

3.- Monsieur Carlo Lettal, conseil fiscal, né le 10 mars 1961 à Grevenmacher, demeurant à L-6743 Grevenmacher, 7, rue Kummert.

4.- Monsieur François Peusch, expert-comptable, né le 4 septembre 1949 à Echternach, demeurant à L-5854 Alzingen, 54, rue Langheck.

Monsieur Paul Sunnen et Madame Stella Battista sont confirmés administrateurs-délégués.

Le mandat des administrateurs et administrateur-délégués de catégorie A prendra fin le 31 décembre 2012.

Catégorie B:

5.- Monsieur Thierry Fleming, prénommé.

6.- Monsieur Claude Schmitz, prénommé.

A partir du 1^{er} janvier 2010, un administrateur de catégorie B sera nommé troisième administrateur-délégué.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Sunnen, S. Battista, C. Lettal, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 94, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007023354/202/115.

(070016483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Polifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 41.712.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022602/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07685. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Coqueline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.236.

In the year two thousand six one the first of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of COQUELINE S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, trade register Luxembourg section B number 98236, incorporated by deed dated on 23 December 2003 published in the Memorial C number 176 of 12 February 2004.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Doris Marliani, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 31 (thirty one) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Relinquishment to the tax system instituted by the Luxembourg Law of 31s July 1929 on holding companies and adoption of the fiscal status of a commercial financing holding company («société de participations financières (Soparfi)»), by replacing article 4 of the articles of incorporation by the following text:

«The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.»

2) Subsequent amendment of the articles of incorporation.

3) Creation of two different categories of Directors named type A and type B Directors, amendment of the powers of signatures binding the Company and amendment of article 12 of the statutes.

4) Composition of the Board of Directors.

5) Capital increase by an amount of EUR 1,000.- so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- to EUR 32,000.- by issue of a new share by contribution in cash.

6) Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation to reflect this increase.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to relinquish to the tax system instituted by the Luxembourg Law of 31^s July 1929 on holding companies and to adopt the fiscal status of a commercial financing holding company («société de participations financières (Soparfi)»), not governed by that law, but by the provisions related to commonly said «soparfi» companies.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 4 of the Articles of Incorporation establishing the purposes of the Company, to read as in the agenda of this meeting, and to cancel or amend any specific references to the Law of 31^s July 1929.

Third resolution

The meeting decides to create two different categories of Directors names type A and type B.

Fourth resolution

The meeting decides to amend the article 12 of the articles of incorporation as follows:

«Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of a type A Director and a Type B Director or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.»

Fifth resolution

The board of directors is composed as follows:

Type A Director:

Mr John Jones residing in Hove BN32WF, United Kingdom, N^o 1, Courtenay Lodge.

Type B Directors:

Miss Bouchra Ackerthous, with professional address at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

Mr Philippe Haquenne with professional address at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

Six resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 1,000.- (one thousand Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euros) to EUR 32,000.- (thirty two thousand Euros), by the issue of one (1) new shares having a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euros).

Seventh resolution

The meeting, after having stated that the shareholders, waived to their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the new share TARAGONA S.A.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon TARAGONA S.A., prenamed, represented by Doris Marliani prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

declared to subscribe to the new share, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 1,000.- (one thousand Euros) as was certified to the undersigned notary.

Eighth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at EUR 32,000.- (thirty two thousand Euros) divided into 32 shares with a par value of 1,000.- (one thousand Euros) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le premier décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COQUELINE, S.A., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, R.C.S. Luxembourg section B numéro 98236, constituée suivant acte reçu le 23 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 176 du 12 février 2004.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Doris Marliani, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les trente et une (31) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article quatre des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

«La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

2) Modification afférente des statuts.

3) Création de deux catégories d'administrateurs, dénommés A et B, modification des pouvoirs de signature engageant la société et modification subséquente de l'article 12 des statuts.

4) Augmentation de capital à concurrence de EUR 1.000,- afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 32.000, - par création d'une action d'une valeur nominale de EUR 1.000,- par apport en numéraire.

5) Modification subséquente de l'article 5 de statuts pour refléter cette augmentation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement «soparfi».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article quatre des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs, dénommés administrateurs de type A et administrateurs de type B.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances engagée par la signature conjointe d'un administrateur de type A et d'un administrateur de type B, ou par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil dans la limite de ses pouvoirs.

Dans ses relations courantes avec les administrations publiques, la société sera valablement représentée par un administrateur qui aura pouvoir pour engager la société.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide que le conseil d'administration sera composé comme suit:

Administrateur de type A:

M. John Jones demeurant à Hove BN32WF, United Kingdom, N ° 1, Courtenay Lodge.

Administrateur de type B:

Mlle Bouchra Ackerthous avec adresse professionnelle à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

M. Philippe Haquenne avec adresse professionnelle à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.000,- (mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 32.000,- (trente deux mille Euros) par l'émission de une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros).

Septième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires, minoritaires, ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de l'action nouvelle TARAGONA S.A.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite TARAGONA S.A., prénommée, représentée par Doris Marliani prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé a déclaré souscrire l'action nouvelle, et la libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.000,- (mille Euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 32.000,- (trente deux mille Euros) représenté par 32 (trente deux) actions d'une valeur nominale de mille Euro chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cent Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Gibert, D. Marliani, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, vol. 156S, fol. 47, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007023381/211/193.

(070016794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Samarex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 107.869.

Extrait des résolutions prises à la réunion du Conseil d'administration du 17 novembre 2006

Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est élu comme président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007, approuvant les comptes annuels de 2006.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020928/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03721. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Jakel Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 101.561.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007022624/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06358. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Edicom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 84.387.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société,
extraordinairement en date du 16 novembre 2006 à 14.00 heures*

L'Assemblée prend note que Mme Lecavelle Valérie porte désormais son nom de jeune fille, ainsi il convient de modifier son nom au sein du conseil d'administration en l'inscrivant sous le nom: Petit Valérie. Son domicile a également changé, elle demeure désormais à F-92600 Asnières sur Seine, 10, rue du Général Mangin.

Bertrange, le 16 novembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007020920/643/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04020. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Latin American Nautilus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 77.351.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires de LATIN AMERICAN NAUTILUS S.A., qui a été tenue le 6 avril 2006

Il résulte d'une Assemblée des Actionnaires de LATIN AMERICAN NAUTILUS S.A., Société Anonyme (la «Société»), qui a été tenue à Luxembourg en date du 6 avril 2006, que l'Assemblée:

a) a pris acte des démissions de M. Antonino Caridi de son poste d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Société, en date du 30 décembre 2005.

b) a pris acte de l'échéance en date du 6 avril 2006 (date de la présente Assemblée) du terme prévu pour le poste d'Administrateur de la Société pour les Messieurs: Riccardo Pettazzi, Renato de Rimini, Carlos Lambarri, Francesco Armato, Carlo Baldizzone et Gianfranco Ciccarella.

c) a renommé les Administrateurs qui suivent en tant qu'Administrateurs de la Société restant en charge jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2007: Renato de Rimini, Carlos Lambarri, Francesco Armato, Carlo Baldizzone et Gianfranco Ciccarella.

d) a renommé M. Nicolas Brimeyer en tant que commissaire aux comptes de la société pour l'année 2006.

e) a renommé la société ERNST & YOUNG LUXEMBOURG en tant que réviseur de la société pour l'année 2006.

LATIN AMERICAN NAUTILUS S.A.

F. Armato

Administrateur -Délégué

Référence de publication: 2007020922/2680/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04351. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Polifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 41.712.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022604/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07688. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Nigrina Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 44.125.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026463/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06947. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Graphic-Press S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8220 Mamer, 17-19, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 24.281.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007021844/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08443. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Santana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 85.298.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

REVILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007021766/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06405. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Exclusiv-Shop Juttel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9255 Diekirch, 6, place de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 95.716.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007021768/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09542. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Hillsborough S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 88.488.

In the year two thousand six, on the twenty-fourth of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HILLSBOROUGH S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 88488, incorporated by deed dated on 24 July, 2002, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1436 of 4 October, 2002.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Annick Braquet, jurist in Mersch.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1) Waiving of the notice right;

2) Approval of the change of the nationality of the Company and of the migration from the Grand Duchy of Luxembourg to Guernsey and appointment of any employee of the office of Notary Public Henri Hellinckx as proxy-holder of the Company;

3) Acceptance of the resignation of Volker Feist and Victor Elvinger and appointment of Gareth Davies, Chris Le Tissier and Craig Clement in their replacement to be effective upon fulfilment of the condition precedent to the migration of the Company to Guernsey, i.e. the registration of the Company on the Guernsey Register of Companies;

4) Change of the company's name to HILLSBOROUGH (GUERNSEY) LIMITED to be effective upon fulfilment of the condition precedent to the migration of the Company to Guernsey, i.e. the registration of the Company on the Guernsey Register of Companies;

5) Amendment of the articles of association of the Company and adoption of a memorandum of association in order to comply with The Guernsey Companies Law of 1994 to be effective upon fulfilment of the condition precedent to the migration of the Company to Guernsey, i.e. the registration of the Company on the Guernsey Register of Companies;

6) Miscellaneous.

The meeting was provided with a copy of the current articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

It was unanimously resolved that the shareholders waive their right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them.

Prior to this meeting, the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider the meeting being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda.

It was unanimously resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the shareholders for a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully the document.

Second resolution

It was unanimously resolved to take the Guernsey nationality, to migrate the Company from Luxembourg to Guernsey and close its place of business in Luxembourg (the «Migration»).

It was reported that the legal personality of the Company would survive the Migration and hence the Company will be and remain the sole and full owner of all its assets and fully liable for all its debts and liabilities following the Migration.

It was reported further that, following the Migration, the Company would take the form of a company limited by shares under Guernsey law.

The conditions and formalities to be complied with under both Luxembourg and Guernsey Laws in order to proceed with the Migration were then described to the shareholders and the latter unanimously resolved that the Migration be subject to the condition precedent that the Company be registered with Guernsey Register of Companies (the «Condition Precedent»).

It was unanimously resolved that provided that the Condition Precedent was fulfilled, the Migration would only be effective as from the date of fulfilment of the Condition Precedent, without any retroactive effect.

The Company would be deregistered in Luxembourg following its registration in Guernsey so as to fully become a Guernsey Company, governed only by the laws of Guernsey. It was underlined further that the Company would not anymore be considered as a Luxembourg Company as from the date of its registration on the Guernsey Register of Companies and hence not anymore governed by Luxembourg laws as from the date of its registration on the Guernsey Register of Companies.

It was unanimously resolved to appoint Mr. Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg and any employee of the office of Notary Public Henri Hellinckx, with individual power of attorney, acting with full power of substitution, acting in the name and on behalf of the Company, to de-register the Company from the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to carry out the publication of the Migration in the Luxembourg official gazette («Mémorial»).

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of Volker Feist and Victor Elvinger and to appoint Mr Chris Le Tissier, residing at Ogier House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey GY1 1WA and Mr Gareth Davies, residing at Creskeld Valley House, 43 Hall Drive, Bramhope, Leeds, United Kingdom, LS 16 9JF in their replacement

Furthermore, Mr Craig Clement, residing at 53 Larkspur Way, Wakefield, United Kingdom, WF2 0FD is appointed as additional manager of the Company.

Such appointments are to be effective upon fulfilment of the condition precedent to the migration of the Company to Guernsey, i.e. the registration of the Company on the Guernsey Register of Companies and the board of managers would be composed of:

- Chris Le Tissier
- Gareth Davies
- Craig Clement
- Christopher John Davies.

Fourth resolution

The meeting decides to change the company's name to HILLSBOROUGH (GUERNSEY) LIMITED to be effective upon fulfilment of the condition precedent to the migration of the Company to Guernsey, i.e. the registration of the Company on the Guernsey Register of Companies.

In addition, it was unanimously resolved that further to the completion of the Migration, the registered office of the Company will be located at Ogier House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey GY1 1 WA.

For the avoidance of doubt, such a change in the place of the registered office of the Company shall not be effective unless and until the Condition Precedent is fulfilled.

Fifth resolution

Further to the second resolution, it was unanimously resolved to amend the articles of association of the Company and to adopt a memorandum of association in order to comply with The Companies (Guernsey) Law of 1994 (the «Amendments»).

It was unanimously resolved further that the Amendments would however not be effective until and unless the Condition Precedent was fulfilled, and would not have any retroactive effect.

For the avoidance of doubt, should the Condition Precedent be fulfilled, the Amendments would then be effective as from the date of fulfilment of the Condition Precedent.

It was unanimously resolved that, following the Amendments, the articles of association of the Company and the memorandum of association would be drafted in accordance with the attached schedule.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about two thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée HILLSBOROUGH S.à r.l., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 88.488, constituée suivant acte reçu le 24 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1436 du 4 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, juriste à Mersch.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 500 (cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Renonciation aux droits de convocation;
- 2) Approbation du changement de nationalité de la Société et du transfert depuis le Grand-Duché de Luxembourg vers Guernesey, et nomination de tout employé de l'étude du notaire Henri Hellinckx en tant que mandataire de la Société;
- 3) Acceptation de la démission de Messieurs Volker Feist et Victor Elvinger et nomination en leur remplacement de Messieurs Gareth Davies, Chris Le Tissier et Craig Clement, applicable dès lors que les conditions pour le transfert de la Société à Guernesey sont remplies, c'est-à-dire dès l'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés de Guernesey;

4) Changement du nom de la Société en HILLSBOROUGH (GUERNESEY) LIMITED, applicable dès lors que les conditions pour le transfert de la Société à Guernesey sont remplies, c'est-à-dire dès l'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés de Guernesey;

5) Modification des statuts de la Société et adoption d'un «memorandum of association» pour satisfaire aux prescriptions de la loi de 1994 sur les sociétés à Guernesey, applicable dès lors que les conditions pour le transfert de la Société à Guernesey sont remplies, c'est-à-dire dès l'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés de Guernesey;

6) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les associés renoncent aux délais et formalités de convocation prévues par la loi; les associés reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour, se considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire et s'accordent à voter sur tous les points à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des associés pendant un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution

Il est unanimement décidé d'adopter la nationalité de Guernesey, de transférer le siège social de Luxembourg à Guernesey et de cesser toute activité au Luxembourg (le «Transfert»).

Il est rappelé que la personnalité morale de la Société survivra au Transfert et que, par voie de conséquence, la Société sera et demeurera le seul propriétaire de tous ses actifs et sera pleinement responsable de ses dettes suite au Transfert. De plus, il a été rappelé que, suite au Transfert, la Société adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée régie par les lois de Guernesey.

Les conditions et les formalités à accomplir au regard des lois luxembourgeoises et de Guernesey, permettant d'opérer le Transfert, ont été présentées aux associés et ces derniers ont décidé à l'unanimité que le Transfert sera soumis à la réalisation de la condition suspensive que la Société soit immatriculée au Registre des Sociétés de Guernesey (la «Condition Suspensive»).

Il a été décidé à l'unanimité, sous réserve que la Condition Suspensive soit remplie, que le Transfert sera uniquement effectif au jour de réalisation de la Condition Suspensive sans aucun effet rétroactif.

Suite à l'immatriculation de la Société à Guernesey, cette dernière sera radiée du registre à Luxembourg, afin de devenir pleinement une société de Guernesey, régie exclusivement par les lois de Guernesey. Il est de plus souligné que la Société cessera d'être considérée comme une société, de droit luxembourgeois à la date de son immatriculation au Registre des Sociétés de Guernesey et par voie de conséquence, qu'elle cessera d'être régie par les lois luxembourgeoises au jour de son immatriculation au Registre des Sociétés de Guernesey.

Il est unanimement décidé de nommer Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg et tout employé de l'étude du Notaire soussigné, investi des pleins pouvoirs de substitution, agissant au nom et pour le compte de la Société, de demander la radiation de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et procéder à une publication du Transfert, dans le journal officiel de Luxembourg («Mémorial»).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Volker Feist et Victor Elvinger et de nommer en leur remplacement Messieurs Chris Le Tissier, demeurant Ogier House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey GY1 1WA et Gareth Davies, demeurant Creskeld Valley House, 43 Hall Drive, Bramhope, Leeds, United Kingdom, LS 16 9JF en leur remplacement.

En outre, Monsieur Craig Clement, demeurant 53 Larkspur Way, Wakefield, United Kingdom, WF2 0FD est nommé en tant que gérant additionnel de la société.

Ces démissions et nominations seront effectives et applicables dès lors que les conditions pour le transfert de la Société à Guernesey sont remplies, c'est-à-dire dès l'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés de Guernesey et dès lors le conseil de gérance sera composé de:

- Chris Le Tissier
- Gareth Davies
- Craig Clement
- Christopher John Davies.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder au changement du nom de la Société en HILLSBOROUGH (GUERNESEY) LIMITED, applicable dès lors que les conditions pour le transfert de la Société à Guernesey sont remplies, c'est-à-dire dès l'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés de Guernesey

De plus, il a été unanimement décidé que suite à l'accomplissement du Transfert, le siège social de la Société sera situé à Ogier House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey GY1 1WA.

Afin d'éviter tout doute, ce changement de siège social de la Société ne sera pas effectif tant et à moins que la Condition Suspensive ne sera pas /soit remplie.

Cinquième résolution

Consécutivement à l'adoption de la deuxième résolution qui précède, il a été unanimement décidé de modifier les statuts de la Société et d'adopter un «memorandum of association» afin de se mettre en conformité avec la loi des sociétés de Guernesey de 1994 (les «Modifications»).

De plus, il a été unanimement décidé que les Modifications ne seront cependant pas effectives tant et à moins que la Condition Suspensive ne sera pas /soit remplie, et n'auront pas d'effet rétroactif.

Pour éviter tout doute, si la Condition Suspensive se réalise, les Modifications deviendront effectives dès la date de réalisation de la Condition Suspensive.

Il est unanimement décidé que, suite aux Modifications, les statuts de la Société seront rédigés en accord avec les annexes ci-jointes.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Mersch, Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Braquet, P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 décembre 2006, vol. 440, fol. 4, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 décembre 2006

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007022465/242/220.

(070015627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Constructions Métalliques Arendt SA, Société Anonyme,

(anc. Arendt & Schackmann S.A.).

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 37.987.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue
au siège de la société en date du 11 décembre 2006 à 15.00 heures*

L'assemblée des actionnaires décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Léon Schackmann en tant qu'administrateur, administrateur-délégué de la société.

Il n'est pas pourvu en son remplacement.

Le nombre des administrateurs passe de 4 à 3.

Pour extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007020921/643/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04041. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Nigrina Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 44.125.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022606/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06937. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070015954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Nigrina Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 44.125.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022608/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06943. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070015955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

GFI Benelux, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8988 Windhof, 4, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.179.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022615/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07479. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070015960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Neodex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.859.

Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 17 novembre 2006

Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est élu comme président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007, approuvant les comptes annuels de 2006.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020930/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03578. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070014021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Cerix Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.858.

Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 17 novembre 2006

Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est élu comme président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007, approuvant les comptes annuels de 2006.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020931/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03575. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Gadolex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.870.

—
Extrait des résolutions prises à la réunion du Conseil d'Administration du 17 novembre 2006

Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est élu comme président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007, approuvant les comptes annuels de 2006.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020932/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03569. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Asia Eateries Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.762.375,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 116.825.

—
Statuts coordonnés en date du 21 décembre 2006, suite à un acte n° 769 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007022709/208/13.

(070015809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Amstram Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.810.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

Mr Salomo Marciano, retired, born on 24 January 1937 in Geneva, residing in MC-98000 Monaco, Le Monte Carlo Sun, 51, boulevard de Larvotto

represented here by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler, by virtue of a proxy given under private seal dated December 20, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company («société anonyme») which she declares to organize:

Chapter I.- Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a public limited liability company («société anonyme») (hereafter the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the «Law») and by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of AMSTRAM INVEST S.A.

Art. 2. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by means of a resolution of the sole Director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the sole Director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, or by one of the bodies or persons entrusted by the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an undetermined duration.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the General Meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The Company has a share capital of one hundred eighty thousand Euros (EUR 180,000.-), divided into one thousand eight hundred (1,800) shares with a part value of one hundred Euros (EUR 100.-), entirely paid in.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint

one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Chapter III.- Shareholder(s)

Art. 7. Powers of the general meetings. The sole Shareholder exercises the powers granted by Law to the General Meeting of Shareholders. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the Shareholders.

Except as otherwise required by Law or by the present Articles, all resolutions will be taken by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by Shareholders representing at least half of the capital.

The General Meeting shall have the fullest powers to order, carry out, authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

Art. 8. General meeting of the shareholder(s). The General Meeting of Shareholder, or in case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders shall meet upon call by the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors or by any person delegated to this effect by the Board of Directors. Shareholder(s) representing ten per cent of the subscribed share capital may, in compliance with the Law, request the sole Director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors to call a General Meeting of Shareholder(s).

The Annual General Meeting shall be held in accordance with the Law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the first Monday in the month of May at 17.30.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholder(s) may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Should all or any part of shares be registered shares, the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, the Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, all Shareholders, is/are present or represented and consider himself/themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

In case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholder(s) shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by Law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholder(s). A Shareholder may act at any meeting of shareholder(s) by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Any Shareholder may participate at all General Meetings of Shareholder(s) by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Unless otherwise provided by Law, resolutions of the general meeting are passed, by a simple majority vote of the shareholder(s) present or represented.

Chapter IV.- Management, Statutory auditor

Art. 9. Director(s). The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of shareholders the General Meeting of Shareholders may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting of Shareholders, for a period of not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of director(s). In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairman. The Board of Directors may also

choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. Powers of the director(s). The sole Director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the General Meeting of Shareholders, fall within the competence of the sole Director, or in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the sole Director, or in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 12. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the sole Director or, in case of plurality of shareholders, by joint signature of any two directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors.

In case of plurality of directors, the General Meeting may decide to create two categories of directors (category A and category B), in this case the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 13. Conflict of interest. In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting (but shall be counted in the quorum). At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. Supervision of the company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general

meeting of shareholders, shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'entreprises will be designated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting, which fixes the duration of their office, which may not exceed six years.

Chapter V.- Financial year, Adoption of accounts, Distribution of profits

Art. 15. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st December in each year.

Art. 16. Adoption of accounts. The annual General Meeting shall be presented with reports by the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, and Statutory Auditors and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the Annual General Meeting may by separate vote discharge the director, or in case of plurality of directors, the directors, and Statutory Auditors from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out for or in connection with any acts or omissions by or on the part of the director, or in case of plurality of directors, by or on the part of the directors, and Statutory Auditors made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 17. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of Law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter VI.- Dissolution and liquidation

Art. 18. Dissolution of the company. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders, in proportion to their shareholding in the Company.

Chapter VII.- General

Art. 19. Amendments to the articles of incorporation. The present Articles may be amended from time to time by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a general meeting of shareholders, under the quorum and majority requirements provided for by Law.

Art. 20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of the formation and shall terminate in 2007.
2. The first annual general meeting of the sole shareholder shall be held in 2008.

Subscription and payment

The shares of the Company are subscribed as mentioned hereafter:

Mr Salomon Marciano, prenamed,	1,800
Total:	1,800

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of one hundred eighty thousand Euro (EUR 180,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately four thousand seven hundred Euro.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholder. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons are appointed to the Board of Directors:

a. Mr Salomon Marciano, retired, born in Geneva, on 24 January 1937, residing at Le Monte Carlo Sun, 51, boulevard de Larvotto, MC - 98000 Monaco, is appointed as A Director;

b. MADAS S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 107.316 is appointed as B Director. Mrs Françoise Dumont will act as permanent representative of MADAS S.à r.l. further the resolution taken by the sole manager as at December 28, 2006.

c. DMC S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 107.314 is appointed as B Director. Miss Noëlle Piccione will act as permanent representative of DMC S.à r.l. further the resolution taken by the sole manager as at December 28, 2006.

The Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director

3. The following person is appointed statutory auditor:

FIN-CONTROLE S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny and registered with Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 42.230.

4. The term of office of the directors and the statutory auditor shall end at the General Meeting of the year of 2012.

5. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Salomon Marciano, retraité, né le 24 janvier 1937 à Genève, demeurant à MC-98000 Monaco, Le Monte Carlo Sun, 51, boulevard de Larvotto

ici représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 20 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, (ci-après la «Loi») et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des actions. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs actionnaires, par suite notamment, de cession ou transmission d'actions ou de création d'actions nouvelles.

La Société existe sous la dénomination de AMSTRAM INVEST S.A.

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs par le Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Etranger.

Au cas où l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs le Conseil d'Administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complètes de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration, ou par toute société ou personne à qui l'Administrateur unique, ou cas en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chapter II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de cent quatre vingt mille euros (EUR 180.000,-), représenté par mille huit cents (1.800) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action, entièrement libéré.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Chapitre III.- Actionnaire(s)

Art. 7. Pouvoirs des Assemblées Générales. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les décisions seront prises par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par les Actionnaires représentant la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 8. Assemblées Générales d'/des actionnaire(s). L'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute personne déléguée à cet effet par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration. L'/les Actionnaire(s) représentant dix pour cent du capital social souscrit peut/peuvent, conformément aux dispositions de Loi, requérir l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration de convoquer l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 17.30.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales d'Actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, les Actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet Actionnaire.

Chaque fois que l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une Assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la Loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des Actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Tout actionnaire peut prendre part à une à toute Assemblée Générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions de l'Assemblée Générale de l'/des Actionnaire(s) sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Chapitre IV.- Management, Commissaire aux comptes

Art. 9. Administrateur(s). La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la

réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 11. Pouvoirs du/des administrateur(s). L'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B), dans ce cas la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 13. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'associé unique, ou en

cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

Chapitre V.- Année sociale, Adoption des états financiers, Affectation

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Adoption des états financiers. Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, présentera à l'assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner à l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, aux administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par les Administrateurs, les responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fautive ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires, dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi au moment où le paiement est effectué.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. Liquidation de la société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Chapitre VII.- Dispositions générales

Art. 19. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés, périodiquement par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera en 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle de l'associé unique, ou en cas de pluralité des actionnaires, l'assemblée générale annuelle des actionnaires, aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

Monsieur Salomon Marciano, prénommé	1.800
Total:	1.800

Toutes les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le Notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ quatre mille sept cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre de commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du Conseil d'Administration:

a. Monsieur Salomon Marciano, retraité, né à Genève, le 24 janvier 1937 demeurant à Le Monte Carlo Sun, 51, boulevard de Larvotto, MC-98000 Monaco, est nommé en tant qu'Administrateur A;

b. MADAS S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.316 est nommée en tant qu'Administrateur B. Le représentant permanent est Madame Françoise Dumont, suivant résolution du gérant unique prise en date du 28 décembre 2006.

c. DMC S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.314 est nommée en tant qu'Administrateur B. Le représentant permanent est Mademoiselle Nöelle Piccione, suivant résolution du gérant unique prise en date du 28 décembre 2006.

La Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société en 2012.

5. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 janvier 2007, vol. 440, fol. 75, case 5. — Reçu 1.800 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007023348/242/556.

(070016246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Les Vérandas 4 Saisons de Lux.E SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.051.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire relative aux comptes annuels 2005, assemblée générale tenue de manière extraordinaire au siège social de la société le 18 décembre 2006

Quatrième résolution

Suite à la démission de Monsieur Omer Collard de son poste de commissaire aux comptes en date du 1^{er} juillet 2005, l'assemblée ratifie la nomination de la FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY S.à r.l. avec siège social au 134, route d'Arlon à L-8008 Strassen qui reprend à partir du 1^{er} juillet 2005 le mandat de son prédécesseur. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de 2007 relative à l'exercice 2006.

Strassen, le 5 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007020924/578/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04651. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Clear Sky, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 74.738.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007022628/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09554. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

KSIN Luxembourg I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.724.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004 de la société KSIN BERMUDA I LTD. (anciennement SVP HOLDING LIMITED), étant l'entité qui établit les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand de sociétés dans lequel KSIN LUXEMBOURG I S.à r.l. est inclus, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en conformité avec l'article 316 de la loi du 10 août 1916 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022630/2460/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04308. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Activ by Bamberg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9050 Ettelbrück, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 19.387.

A la suite de différentes cessions de parts sociales, il résulte que Mme. Stein Gaby, résident 113, avenue Salenty, L-6080 Ettelbrück est l'actionnaire unique de la société ACTIV BY BAMBERG S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Société civile

Signature

Référence de publication: 2007020926/502/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05626. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Banorabe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 16.761.

—
Extrait des résolutions prises à la réunion du Conseil d'administration du 12 juin 2006

Le mandat de Dr. Naaman Azhari, banquier, demeurant à Ain El Mreisseh, avenue de Paris, Immeuble Corniche Garden, Beyrouth, Liban, comme président du conseil d'administration est renouvelé pour une nouvelle période de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009 qui statuera sur l'exercice 2008.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020927/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06151. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Lux-Croissance Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 38.459.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2006

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 2005, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2007:

M. Jean-Claude Finck, président

M. Pit Hentgen, vice-président

M. Michel Birel, administrateur

M. John Bour, administrateur

M. Ernest Cravatte, administrateur

M. Gilbert Ernst, administrateur

M. Jean Habay, administrateur

M. Gilbert Hatz, administrateur

M. Aly Kohll, administrateur

M. Jean-Paul Kraus, administrateur

M. Guy Rosseljong, administrateur

M. Paul Waringo, administrateur

John Bour est domicilié: 48-50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

II. Nomination du commissaire aux comptes

L'Assemblée constate que la mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Jean Hilger, a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Monsieur Jean Hilger, pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2007.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Signatures

Référence de publication: 2007020986/1122/38.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04740. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Terbex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.860.

—
Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 17 novembre 2006

Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est élu comme président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007, approuvant les comptes annuels de 2006.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020929/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03720. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Carla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.256.

—
L'adresse professionnelle du gérant de classe B suivant se situe à présent au:

Pascale Nutz, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020989/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07852. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Vidovest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.254.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour le Conseil d'Administration

M. Hengel / C. Geiben

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007021769/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08266. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Terciel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 100.680.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007022626/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09551. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Sigma Tau International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 63.626.

Statuts coordonnés en date du 20 décembre 2006, suite à un acte n ° 744 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007022703/208/12.

(070015783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Admiral Institutional 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.047.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 octobre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007022704/242/12.

(070015795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Aurore Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.880.

Statuts coordonnés en date du 21 décembre 2006, suite à un acte n ° 775 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007022706/208/12.

(070015805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Société de Transactions Immobilières Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7773 Bissen, 5, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.199.

Statuts coordonnés déposés au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

C. Doerner

Notaire

Référence de publication: 2007022715/209/12.

(070015817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.
